

COMPTE-RENDU DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

Le vingt-sept février deux mil quinze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (*par ordre alphabétique*) : Joël BORDEL, Patrick CANET, Gilles CORTEY, Guillaume FAVIER, Maria FAVIER, David FERNANDEZ, Danielle GARCIA Bruno GORDON, Marie-Catherine LAMIRAL, Christian LEPREVOST (*présent à partir de 21h36 pour le vote de la délibération n°2015-2-2*), Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Marc PETIT, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Maria-Elisabete BURDALE à Bruno GORDON, Christel GALLIANO à Olga MARTINEZ, Josiane GIPPET à Nicole SITRUK, Colette GREPAT à Gilbert MERGOUD, Christian LEPREVOST à Maria FAVIER (*jusqu'à 21h36*), Hervé MORNEY à Sylvie MELIN, Brigitte PHILIPPA à Gilles CORTEY, Chantal REY à Guillaume FAVIER.

Etaient absents et excusés : Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Denise CORTEY, Maurice NICOLAS, Alain SOCIE.

Date de convocation : Vendredi 20 février 2015

Les Conseillers présents, soit 17 à l'ouverture de la séance (*puis 18 à partir de 21h36*) représentant la totalité des membres en exercice qui sont au nombre de 29, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Guillaume FAVIER et Sylvie MELIN. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 9 décembre 2014

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 1 Gilbert MERGOUD

- *Affichage des délibérations le 11 décembre 2014 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 11 décembre 2014 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 22 décembre 2014 par mail.*
- *Procès-verbal de séance envoyé par mail le 20 février 2015.*

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 30 janvier 2015

- *Affichage des délibérations le 3 février 2015 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 3 février 2015 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 3 février 2015 par mail.*
- *L'approbation du procès-verbal de séance du 30 janvier 2015 est reportée au prochain conseil municipal.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 27 février 2015

VOTE
A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 9 décembre 2014
- ~~Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 30 janvier 2015~~
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 27 février 2015

I. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2015-2- 1 Adoption du plan d'aménagement de la forêt communale 2015-2034

2015-2-2 Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS (EFECTIS) – Bilan de la concertation

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2015-2- 3 Camping municipal – Calendrier de la saison 2015

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Information et débat sur le château du Jalérieu
- Rénovation de la piscine et aménagement d'une aire « sports et loisirs »
- Information sur les comités consultatifs
- Cinéma itinérant
- Groupe de travail « Procédure de mise en œuvre des agendas d'accessibilité »
- Eglise de Ciers
- Etude urbaine
- Agenda :
 - ↳ Prochain Conseil municipal le 24 mars 2015 à 20h30
 - ↳ Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, cérémonie le 19 mars 2015 à 17h30, devant le parking de la rue de l'Hôtel de Ville

DELIBERATIONS

I. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2015-2- 1 Adoption du plan d'aménagement de la forêt communale 2015-2034

Le Maire indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2015 – 2034 en vertu des dispositions des articles L. 212-1 et L. 212-2 du Code Forestier.

Il présente ce projet joint à la note de synthèse en Annexe n°1 qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la Commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 142, 10 37 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le Maire propose d'approuver la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé tels que joints à la note de synthèse en Annexe n°1 et de donner mandat à l'Office National des Forêts pour demander, au nom de la Commune, l'application des dispositions du 2° de l'article L. 122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000 et aux réserves naturelles.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

2015-2-2 Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS (EFFECTIS) – Bilan de la concertation

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-14, L. 123-14-2, L. 300-2 ;
Le Maire rappelle au Conseil municipal les objectifs poursuivis pour la déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Vu la délibération en date du 9 décembre 2014 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Il rappelle les modalités selon lesquelles a été conduite la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées :

- Le dossier était consultable en Mairie depuis le 26 janvier jusqu'au 13 février 2015, avec un cahier permettant de recueillir les questions, remarques.
- Une page d'information a été insérée dans le journal d'information municipale « vie citoyenne » de janvier 2015 : présentation du dossier et de son intérêt général, des étapes de la procédure et des modalités de la concertation.
- Le dossier était consultable sur le site internet de la Mairie, depuis le 26 janvier jusqu'au 13 février 2015.

Vu le bilan de la concertation joint à la note de synthèse en Annexe n°2, le Maire propose au Conseil municipal de :

- tirer le bilan de la concertation (joint à la note de synthèse en Annexe n°2), sachant qu'aucune remarque n'a été déposée, quel que soit le support de communication ;
- dresser le bilan de la concertation, en prenant acte qu'aucune remarque ou suggestion n'a été de nature à remettre en cause la déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du POS ;
- joindre le bilan de la concertation au dossier d'enquête publique ;
- convenir des mesures de publicité suivantes :
 - la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, mention en sera insérée dans un journal diffusé et habilité dans le Département,
 - elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs mentionnés à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - elle produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

Arrivée de Christian LEPREVOST à 21h36 qui prend part au vote de la présente délibération.

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2015-2-3 Camping municipal – Calendrier de la saison 2015

L'activité du Camping est divisée chaque année en deux périodes selon le degré plus ou moins important de fréquentation du service : la haute et la basse saison.

Le Maire propose pour la saison 2015 le calendrier suivant :

- Basse saison : du Mercredi 1^{er} avril au Dimanche 28 juin 2015 et du Lundi 31 août au Mercredi 30 septembre 2015,
- Haute saison : du Lundi 29 juin au Dimanche 30 août 2015.

Il convient de délibérer pour approuver ce calendrier, autoriser sa mise en application à compter du 1^{er} avril 2015 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Information et débat sur le château du Jalérieu
 - Rénovation de la piscine et aménagement d'une aire « sports et loisirs »
 - Information sur les comités consultatifs
 - *« Prévention des risques et sécurité » :*
 - *Daniel MARTINET*
 - *Daniel SAGE*
 - *Stéphane MONTESINOS*
 - *« Culture et tourisme » :*
 - *Raphaële GALEA*
 - *Guy CARRIER*
 - *Julie BADIE*
 - *Isabelle CHENILLE DE BARDY*
 - *« Développement durable et citoyenneté » :*
 - *Philippe DELAHAYE*
 - *Grégory LAURENT*
 - *Marc MARECHAL*
 - *Marie-Jo VENIER*
 - Cinéma itinérant
 - Groupe de travail « Procédure de mise en œuvre des agendas d'accessibilité »
- Les membres sont :*
- *Josiane GIPPET*
 - *Patrick CANET*

- *Gilles CORTEY*
- *Bruno GORDON*
- *Gilles MONNET*
- *Benoît STOCARD*
- *Denise CORTEY*
- *Gilles VUILLEMIN, représentant de l'AFIPAEIM*

- Eglise de Ciers

- Etude urbaine

- Agenda :

↪ Prochain Conseil municipal le 24 mars 2015 à 20h30

↪ Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, cérémonie le 19 mars 2015 à 17h30, devant le parking de la rue de l'Hôtel de Ville

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h40.

Liste des annexes :

- ↪ Annexe n°1 – Plan d'aménagement de la forêt communale 2015-2034
- ↪ Annexe n°2 : Bilan de la concertation – déclaration de projet

LES ANNEXES ONT ETE TRANSMISES PAR MAIL.

Fait aux Avenières, le 11 mars 2015
Le Maire,
Daniel MICHOD

